

# SAPEUR



Catégorie : **C**

## Recrutement

Le recrutement au grade de sapeur est effectué **sans concours**.

Ce recrutement est ouvert aux SPV justifiant de 3 ans au moins d'activité en cette qualité ou en qualité de JSP, de volontaire civil de sécurité civile, de sapeur-pompier auxiliaire ou de militaire de la BSPP, du BMPM ou des unités d'instruction et d'intervention de la sécurité civile et ayant validé la totalité des unités de valeur de la formation initiale.

## Ratio

Au titre d'une année civile, possibilité de **1 recrutement sapeur** pour **2 recrutements caporaux** issus du concours externe.

## Stage

Les agents ont la qualité de **stagiaire pendant 1 an** (avec possible prolongation de 1 an).

Ils reçoivent une formation d'intégration et de professionnalisation dans une école départementale dès leur recrutement.

## Formation

Équipier

## Fonctions principales

Équipier  
Opérateur de salle ops

## Titularisation

La titularisation des stagiaires intervient à la fin du stage sous réserve qu'ils aient satisfait à **l'ensemble des épreuves** de contrôle des connaissances subies durant la FI et au vu du rapport du directeur de l'école et du rapport du chef de service auprès duquel le stage d'application s'est déroulé.

## Rémunération

Ech	IB (IM) 01.01.2024	CUA*
1	367 (366)	1
2	368 (367)	1
3	370 (368)	1
4	371 (369)	1
5	374 (370)	1
6	378 (371)	1
7	381 (372)	3
8	387 (373)	3
9	401 (376)	3
10	419 (377)	4
11	432 (387)	

\* CUA : cadence unique d'avancement

	Taux %
Équipier	6
Opérateur de salle opérationnelle	7.5

Rappel : valeur du point d'indice 4.9228€/mois